



Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Mélanges en cuve

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.10

N° de demande : 2007-8488
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie C.3.10
(Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette -
Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Elim EP
N° d'homologation : 23518
Matière active (m.a.) : Rimsulfuron (25 %)
N° de document de l'ARLA : 1570907

Contexte

L'herbicide Elim EP (Elim EP Herbicide) se présente sous la forme d'une pâte granulée à mélanger avec de l'eau pour une application soit en prélevée soit en postlevée sur le maïs de grande culture, dans l'Est du Canada et dans la région de la vallée de la rivière Rouge, au Manitoba. Cet herbicide est conçu pour supprimer les mauvaises herbes annuelles, le chiendent, l'amarante à racine rouge et le chénopode blanc. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Cette demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Elim EP afin d'y ajouter la possibilité d'utiliser d'autres marques commerciales de glyphosate pour composer le mélange en cuve avec l'herbicide Elim EP. Les produits Roundup Transorb, Roundup WeatherMax (avec la technologie Transorb 2) et Touchdown iQ sont actuellement homologués comme constituants de mélanges en cuve avec l'herbicide Elim EP.

Les autres marques commerciales de glyphosate dont il est question sont l'herbicide liquide Credit Plus (n° d'homologation 27950), l'herbicide concentré soluble Glyfos (n° d'homologation 24359), l'herbicide liquide IPCO Factor (n° d'homologation 27090), l'herbicide liquide IPCO Factor 540 (n° d'homologation 27988), l'herbicide liquide Roundup Transorb HC (n° d'homologation 28198), l'herbicide liquide Roundup Ultra 2 (n° d'homologation 28486), l'herbicide Touchdown Total (n° d'homologation 28072) et la solution d'herbicide Vantage Plus (n° d'homologation 26171).

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise, car les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées.

Évaluation sanitaire

Une telle évaluation n'est pas requise, car la formulation et le profil d'emploi du produit n'ont pas été modifiés.

Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise, car le mélange en cuve de l'herbicide Elim EP avec un herbicide à base de glyphosate est actuellement homologué pour utilisation sur le maïs de grande culture dans l'Est du Canada et dans la région de la vallée de la rivière Rouge, au Manitoba.

Évaluation de la valeur

Le demandeur n'a présenté pour examen aucune donnée d'essais sur le terrain, mais il a par contre fourni des justifications scientifiques.

Comme il est indiqué par le demandeur, chaque marque commerciale supplémentaire de glyphosate contient le même sel de glyphosate (c.-à-d., le sel d'isopropylamine ou le sel de potassium), et leur garantie est semblable à celle des herbicides Roundup Transorb et Roundup WeatherMax (avec la technologie Transorb 2) actuellement homologués. Par conséquent, l'inclusion de marques commerciales de glyphosate supplémentaires comme constituants de mélanges en cuve avec l'herbicide Elim EP est justifiée sur le plan de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Elim EP afin d'y inclure d'autres marques commerciales de glyphosate comme constituants de mélanges en cuve avec l'herbicide Elim EP.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

N° de document
de l'ARLA

1512518 Part 10 - Rationale for waiver of efficacy data requirements for use of additional brands of glyphosate in tank mixture with Elim EP Herbicide 25% dry flowable. E.I. du Pont Canada Company. DACO 10.2.3.3 and 10.3.2. November 17, 2007. pp. 2.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.